

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

RENCONTRE POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE DE GESTION

PERIMETRE MARAICHER DE Djiniper

Le 23/03/2023 à 10 H. 30 mn, s'est tenue dans le site du périmètre de Djiniper village de Djiniper Commune de Sindian la réunion de mise en place du comité de gestion du périmètre maraîcher

Etaient présents à cette rencontre : voir liste en annexe

Après un tour de table permettant à chaque participant de décliner son identité, L'assemblée générale désigne par Mamadou Lamine Sané (1182 1986 00083) en qualité de président de séance et Samsidine Sané (1182 2002 00128) en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale a décidé à constituer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un comité de gestion
- Nomination des membres du comité
- Rôle et responsabilité des membres du comité
- Mission du comité
- Fonctionnement du comité

Création comité de gestion

Il a été décidé la création d'un comité de gestion qui sera l'organe clé de gestion du périmètre maraîcher du village de Djiniper Commune de Sindian. C'est une organisation ayant pour objectif la gestion des activités de production des légumes et des plants forestiers (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitiers qui seront produits au sein de l'unité. à travers la participation des bénéficiaires et des différents partenaires.

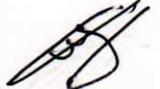
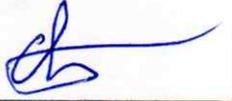
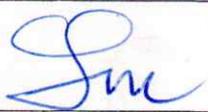
Le comité aura pour objectif de gérer efficacement la production de légumes et accompagner la production de plants forestières (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitières, appuyer la mise en œuvre des opérations de reboisement,

Nomination des membres du comité

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le bureau a été élu à l'unanimité constitué comme indiqué dans le tableau suivant :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Fonction	Organisation	N° identification	Signature
1	Fatou Badji	Président	GIE SUJIL	2182 1991 000 85	
2	Mamoudou Sané	Secrétaire	"	1013 2021 00 136	
3	Fatou Diédhiou	Trésorière	GIE SUJIL	2015 1984 00544	
4	Mamadou Lamine Sané	Représentant commission production et planification.	"	1182 1986 000 83	
5	Samsidine Sané	Représentant commission gestion équipements et matériels	"	1182 2002 00128	
6	Khady Diatta	Représentant commission Commercialisation	"	2182 1984 07225	
7	Fatou Th. Badji	Représentant commission Approvisionnement	"	2183 1992 02460	
8	Siaka Sané	Représentant commission production plants pépinière	"	1013 1980 01425	
9	Atab, Sané	Représentant du Chef de village	"	1182 2005 00656	
10	Maley, Faboué	Représentant ANCAR BMC (CAR).	ANCAR	1 001 1995 00179	

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

Le bureau ainsi constitué est chargé d'animer le comité en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Rôles et responsabilités des membres du comité

1. Le président.

C'est la personne principale du comité et la personne morale qui représente la structure, il a la responsabilité de :

- La coordination des activités du Comité ;
- La tenue régulière des réunions ;
- La présentation du rapport moral lors à l'Assemblée Générale annuelle ;
- Du bon fonctionnement et la pérennité du comité

2. Le secrétaire.

C'est le responsable de toutes les écritures de toutes les convocations de tous les procès-verbaux, il a la responsabilité de :

- La préparation des réunions du comité (convocation, rapports à présenter, etc.) ;
- L'élaboration des PV à l'issue des Assemblées Générales et des réunions ;
- La convocation des différentes instances ;
- La préparation des documents utiles aux travaux de l'Assemblée Générale ;
- L'archivage des documents administratifs

3. La trésorière.

C'est la personne qui s'occupe des biens et contrôle toutes les transactions liées aux finances, matériaux et service du comité donc elle est chargée de :

- La gestion financière ;
- La tenue à jour des documents comptables ;
- La mise à la disposition des membres du comité,
- La gestion des besoins de matériaux et la réception d'eux-mêmes ;
- La collecte des redevances sur les équipements ;
- L'élaboration et actualisation des inventories de matériaux.

4. Représentant commission production et planification.

Il a responsabilité de :

- Organiser des réunions de planification en début de campagne,
- Faciliter sur le choix des spéculations à mettre en place,
- Faciliter la mise en place des pépinières,
- Evaluer l'état des emblavures par spéculations
- Assurer le suivre des opérations culturales (aménagement des parcelles, fertilisation, sarclage, traitement phytosanitaire des cultures.),
- Veiller sur la qualité de la production à de récolte

5. Représentant commission gestions des équipements et matériels.

Il a responsabilité de :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

- Gérer les équipements (puits, panneaux solaire, pompe, bassin clôture) et matériel d'exploitation (arroseurs, pulvérisateurs, râteaux, brouettes, pelles, décamètres...)
- Veiller sur l'état des équipements et matériel,
- Veiller et assurer l'entretien du système d'irrigation (puits, panneaux solaires, pompe, bassins, réseau d'irrigation)
- Veiller au paiement des redevances sur les équipements pour assurer leur entretien ou renouvellement en rapport avec la commission de vente
- Faciliter la mise en place de haies vives de miliféra tout le long de la clôture.

6. Représentant commission commercialisation

Il a responsabilité de :

- Chercher un marché
- Programmer les périodes de récolte des produits,
- Faire le pesage des produits récoltés par spéculations et par producteur,
- Superviser la vente,
- Collecter les recettes de vente
- Etablir le montant destiné à chaque producteur,
- Restituer aux producteurs les ressources issues des ventes,

7. Représentant commission approvisionnement

Il a responsabilité de :

- Recenser les besoins en intrants et équipements,
- Prendre contact avec les fournisseurs,
- Collecter les contributions des producteurs
- Acquérir les intrants et équipements
- Organiser la répartition
- Veiller sur la qualité des intrants et équipements.

8. Représentant commission production de plants en pépinière

Il a responsabilité de :

- Assurer l'aménagement du bloc de production,
- Superviser les opérations de collecte de semences forestiers et fruitiers,
- Assurer le repotage des gaines
- Superviser les opérations de semis des plants,
- Assurer l'entretien de plants,
- Assurer la vente et distribution des plants
- Faire état des plants vendus et distribuer
- Prendre contact avec les fournisseurs,

9. Vocal. Représentant traditionnel (chef du village).

C'est la personne qui représente à l'autorité traditionnelle de la communauté, il a responsabilité de :

- Veiller à ce que les décisions du comité incluent le respect de la culture et des traditions de la communauté ;

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

- Intermédiaire entre les différents acteurs de la commission dans la résolution des conflits ;

10. Représentant ANCAR BMC (CAR).

C'est la personne qui représente à l'ANCAR BMC au sein de la commune, il a responsabilité de :

- Soutien technique au comité ;
- Identifier les difficultés du comité pour parvenir à la conservation des forêts ;
- Faire le suivi.

Mission du comité

Le comité de gestion a comme mission d'assurer une production de qualité en légumes mais aussi une production de plants fruitiers et forestier et faciliter la protection et la conservation des ressources par des opérations de reboisement dans la commune de ...*Sindian*.....

Pour remplir cette mission, le comité en rapport avec l'agent de l'ANCAR devra établir un plan d'action pour l'établissement et le suivi des opérations qui seront menées au niveau des périmètres.

Fonctionnement du comité de gestion

Le comité de gestion va se réunir en début de campagne et en fin de campagne pour évaluer et préparer les actions à mettre en œuvre. Mais toute fois, des réunions techniques peuvent être organisées à la demande des responsables des commissions sous la présidence du président.

Ayant constaté que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités, la séance a été levée à*13*...H...*10*...mn avec un dernier mot du président de l'assemblée qui n'a pas manqué de témoigner toute sa satisfaction et l'espoir qu'il place au comité de gestion.

En annexe :

La liste de présence

Liste de Membre du comité de gestion

Fait à *Sindian*, le *23/03/2023*

Le Président de séance

Mamadou Lamine Sané

Le secrétaire de séance

Samsidine Sané

Visa du Maire de la Commune de *Sindian*



Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

Liste des producteurs

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
1	Mamadou Lamine Sané	M	Planification	77 886 8678
2	Samsidine Sané	M	Gestion matériel	784167687
3	Fatou Badji	F	Présidente	779571410
4	Anna Badji	F	Membre	785163008
5	Sona Diédhiou	F	Membre	
6	Siaka Sané	M	Gestion pépinière	783176580
7	Ansoumana I Sané	M	Membre	783826554
8	Mamadou Sané	M	Membre	784092238
9	Fatou Th Badji	F	Approvisionnement	785099807
10	Banna Diatta	F	Membre	
11	Khady Diatta	F	Commercialisation	783118725
12	NENE Badji	F	Membre	
13	Aïssaton Sané	F	Membre	779667583
14	Atab Sané	M	Chef de Village	770580896
15	Diarra Diatta	F	Membre	787496485
16	Arabiéton Sankó	F	Membre	783268408
17	Fatou Diédhiou	F	Troisième	
18	Mamoudou Sané	M	Secrétaire	
19	Woude' Diédhiou	F	Membre	
20	Amy Diatta	F	Membre	
21	Mamoudou F Sané	M	Membre	

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
22	Khady Manga	F	Membre	772930843
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				

